



PROCES-VERBAL / COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 juin 2026

N°2026-06-01

Membres en exercices : 27 Membres présents : 21 Membres représentés : 3 Votants : 24 <i>Quorum : 14</i>	L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heure, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Cergues, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai de la même année, s'est réuni en salle du conseil à la mairie sous la présidence de Jean COMBETTE, Maire de la commune de Saint-Cergues.
Présents :	Mesdames, Messieurs, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Pascale BURNIER, Jean-Marc PEUTET, Catherine MOUCHET, David BOZON, Séverine BALSAT, Jean-Michel RAVEL, Yannick CHARVET, Jérémy GISPERT, Marie-Christine BELLUZZO, Bénédicte JABOULET, Jérôme LAYAT, Christelle COSTE, Lucile COTTY, Tydgi BAJOLAZ, Bastien DENTAND, Lionel ATHOMAS, Stéphanie BONTEMPS, David PERPINA, Nigèle OLEMBE.
Absents représentés :	Mesdames, Messieurs, Gabriel LYONNET à Danielle COTTET, Aurélie MARCHAND à Pascale BURNIER, Élodie DUVERNAY à Catherine MOUCHET
Absents excusés :	Madame et Messieurs Natasha LAVY, Thomas PACO, Pascal BESSON
Secrétaire de séance :	Catherine MOUCHET
Invités :	Stéphanie BONNET-BESSON, Directrice Administrative

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux. Le quorum est largement atteint.

Il informe le Conseil Municipal qu'il retire de l'ordre du jour la délibération n°2026-07-02 sur l'avenant n°1 au Traité de Concession avec la société ICADE pour le secteur des Moraines qui sera remise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal du jeudi 11 juin 2026 à 18h00.

Le Conseil Municipal prend acte et approuve ce retrait.

1 - Nomination d'un secrétaire de séance [article L 2121.15 du CGCT]

Madame Catherine MOUCHET est nommée, à l'unanimité des présents, Secrétaire de séance.

2 – Délibération n°2026-07-01 Élections Sénatoriales 2026, Désignation des 15 délégués et 5 suppléants

M. le Maire débute la séance en expliquant que ce Conseil Municipal a été convoqué par le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs fixe la désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux au vendredi 5 juin

2026. Le département compte en tout 2106 grands électeurs et au niveau communal 102 000 grands électeurs devront aller voter.

Les prochaines élections sénatoriales se tiendront le dimanche 27 septembre 2026.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect pour 6 ans par un collège électoral composé de grands électeurs (art L279 à L293-3)

Le renouvellement du sénat se fait par moitié tous les 3 ans (les sénateurs sont répartis en 2 séries de départements). Le département de la Haute-Savoie compte 3 sénateurs, élus en 2020 et à renouveler en 2026.

Le Conseil Municipal doit élire, en son sein, 15 délégués et 5 suppléants, par un scrutin de liste.

M. le Maire remercie l'opposition de participer à l'élaboration d'une liste unique qui s'intitule « M. Jean COMBETTE pour Saint-Cergues » et qui a été déposée avant le scrutin.

M. le Maire indique qu'il faut mettre en place, dans un premier temps, le bureau électoral qui doit être composé comme suit :

- Présidence : M. Le Maire
- Désignation du secrétaire de séance : Mme Catherine MOUCHET
- Désignation des deux conseillers les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes :
 Mme Danielle COTTET - M. Jean-Marc PEUTET et M. Tydgi BAJOLAZ - M. Bastien DENTAND

Il est constaté qu'une seule liste est proposée : « M. Jean COMBETTE pour SAINT-CERGUES ».

Liste de M. Jean COMBETTE pour SAINT-CERGUES			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	COMBETTE Jean	1	MARCHAND Aurélie
2	COTTET Danielle	2	BESSON Pascal
3	LYONNET Gabriel	3	DUVERNAY Élodie
4	BURNIER Pascale	4	Charvet Yannick
5	BOZON David	5	BALSAT Séverine
6	MOUCHET Catherine		
7	RAVEL Jean-Michel		
8	BELLUZZO Marie-Christine		
9	LAYAT Jérôme		
10	LAVY Natasha		
11	Jérémy GISPERT		
12	COSTE Christelle		
13	DENTAND Bastien		
14	BONTEMPS Stéphanie		
15	ATHOMAS Lionel		

Les conseillers les plus jeunes distribuent les bulletins de vote et les enveloppes sachant que 3 conseillers municipaux présents ont reçus un pouvoir d'un conseiller absent et qu'ils doivent donc avoir chacun un bulletin et une enveloppe pour voter pour ce pouvoir.

L'appel nominal des votants est effectué et chaque conseiller dépose son enveloppe dans l'urne.
 La clôture du scrutin est annoncée.

Le dépouillement est immédiat et effectué par les deux conseillers les plus âgés et les deux plus jeunes.

Les enveloppes contenues dans l'urne sont comptées : 24 enveloppes donc concordance avec le nombre de votants (21 présents et 3 pouvoirs).

Les enveloppes sont ensuite ouvertes et chaque bulletin vérifié avant d'être comptabilisé. Il n'y a aucun vote contesté, blanc ou nul.

Par conséquent, il y a 24 votes pour la liste « M. Jean COMBETTE pour SAINT-CERGUES ».

M. le Maire attribue les sièges de délégués et suppléants dans l'ordre de la liste déposée.

M. le Maire proclame l'élection de 15 délégués et 5 suppléants et la feuille de proclamation est remplie et signée par les membres du bureau électoral.

M. le Maire demande s'il y a un refus de la part des personnes proclamées délégués. Aucun refus n'est constaté.

La rédaction des 3 procès-verbaux originaux est réalisée et ils sont signés par les membres du bureau électoral.

M. le Maire déclare la clôture de l'élection à 18h15.

Le 1^{er} PV va être affiché immédiatement en mairie, le 2^{ème} PV va être gardé aux archives de la mairie et enfin le 3^{ème} PV va être mis sous enveloppe cachetée avec la feuille de proclamation et un exemplaire de la liste proposée.

La commune de Gaillard a proposé de mutualiser l'acheminement des PV à la Préfecture d'Annecy, lundi matin avant 11h30. La commune a accepté et remercié Gaillard. Mme Danielle COTTET devra déposer l'enveloppe cachetée, à la mairie de Gaillard, au secrétariat des élus, entre 8h et 9h afin que la police municipale de la ville puisse les transporter et les remettre en Préfecture. Mme Stéphanie BONNET-BESSON, Directrice Administrative, a également scanné les documents le soir même de l'élection et les a transmis par mail au service élections de la Préfecture.

Délibération n°2026-07-01 ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026, Désignation des 15 délégués et 5 suppléants

VU le code électoral, et notamment ses articles L0 276, L0 278, L. 283, L. 301, L. 309, L. 310, L. 311, L. 442, L. 501, L. 528, R. 143 et R. 168 ;

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

VU l'arrêté n°PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

CONSIDERANT l'effectif légal du Conseil Municipal de 27 élus, il est fixé à 15 le nombre de délégués titulaires et à 5 le nombre de délégués suppléants pour l'élection des sénateurs

CONSIDERANT que les délégués sont élus par scrutin de liste

CONSIDERANT qu'une liste unique est présentée : liste de M. Jean COMBETTE pour SAINT-CERGUES et qu'elle se compose comme suit :

Liste de M. Jean COMBETTE pour SAINT-CERGUES			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	COMBETTE Jean	1	MARCHAND Aurélie
2	COTTET Danielle	2	BESSON Pascal
3	LYONNET Gabriel	3	DUVERNAY Élodie
4	BURNIER Pascale	4	Charvet Yannick
5	BOZON David	5	BALSAT Séverine
6	MOUCHET Catherine		
7	RAVEL Jean-Michel		
8	BELLUZZO Marie-Christine		
9	LAYAT Jérôme		
10	LAVY Natasha		
11	Jérémy GISPERT		
12	COSTE Christelle		
13	DENTAND Bastien		
14	BONTEMPS Stéphanie		
15	ATHOMAS Lionel		

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR VOTÉ,
À L'UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 074-217402296-20260625-PV20260601-DE



Désigne la liste suivante de 15 délégués et 5 suppléants pour voter en tant que Grands Électeurs aux Élections Sénatoriales du 27 septembre 2026.

AINSI FAIT ET VOTÉ

Pour extrait certifié conforme,

VOTANTS	24	PRESENTS	21	REPRESENTES	3
POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0

Informations au Conseil Municipal

- M. le Maire rappelle que les sénateurs actuels sont Mme Sylviane NOËL, M. Cyril PELLEVAL et M. Loïc HERVÉ. Ils souhaitent tous venir se présenter au Conseil Municipal.
- Mme Sylviane NOËL et M. Cyril PELLEVAL qui ont décidé d'être sur une liste commune cette année, souhaitent venir mais pas de date proposée.
- M. Loïc HERVÉ propose de venir fin août – début septembre.
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra jeudi 11 juin 2026 à 18h00 car M. le Maire a une réunion au SM3A après.
- M. le Maire signale qu'un camion DRYA fenêtres circule sur la commune. On lui a indiqué qu'il casse des fenêtres puis se présente comme réparateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Visas suite à la validation par le conseil municipal, lors de sa séance du 25/06/ 2026.

La Secrétaire de Séance

Catherine MOUCHET

Monsieur le Maire

Jean COMBETTE



République française
Commune de Saint-Cergues – Haute-Savoie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2026



L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Cergues, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai de la même année, s'est réuni en salle du conseil à la mairie sous la présidence du Maire, Monsieur Jean COMBETTE.

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Pascale BURNIER, Jean-Marc PEUTET, Catherine MOUCHET, David BOZON, Séverine BALSAT, Jean-Michel RAVEL, Yannick CHARVET, Jérémy GISPERT, Marie-Christine BELLUZZO, Bénédicte JABOULET, Jérôme LAYAT, Christelle COSTE, Lucile COTTY, Tydgi BAJOLAZ, Bastien DENTAND, Lionel ATHOMAS, Stéphanie BONTEMPS, David PERPINA, Nigèle OLEMBE.

Absent.e.s excus.é.es et représent.é.es : Mesdames, Messieurs, Gabriel LYONNET à Danielle COTTET, Aurélie MARCHAND à Pascale BURNIER, Élodie DUVERNAY à Catherine MOUCHET

Absent.e.s excus.é.es : Madame et Messieurs Natasha LAVY, Thomas PACO, Pascal BESSON

Convocation : 29/05/2026	Conseillers en exercice : 27	Présents et représentés : 24
Secrétaire de séance : Catherine MOUCHET	Quorum : 14	Lieu de séance : Salle du conseil municipal

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
5.3 Désignation des représentants

Délibération n°2026-07-01 : Élection des délégués du Conseil Municipal et de suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales du 27 septembre 2026

VU le code électoral, et notamment ses articles L0 276, L0 278, L. 283, L. 301, L. 309, L. 310, L. 311, L. 442, L. 501, L. 528, R. 143 et R. 168 ;

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

VU l'arrêté n°PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

CONSIDERANT l'effectif légal du Conseil Municipal de 27 élus, il est fixé à 15 le nombre de délégués titulaires et à 5 le nombre de délégués suppléants pour l'élection des sénateurs

CONSIDERANT que les délégués sont élus par scrutin de liste

CONSIDERANT qu'une liste unique est présentée : liste de M. Jean COMBETTE pour SAINT-CERGUES et qu'elle se compose comme suit :

Liste de M. Jean COMBETTE pour SAINT-CERGUES

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	COMBETTE Jean	1	MARCHAND Aurélie
2	COTTET Danielle	2	BESSON Pascal
3	LYONNET Gabriel	3	DUVERNAY Élodie
4	BURNIER Pascale	4	Charvet Yannick
5	DOZON David	5	BALSAT Séverine
6	MOUCHET Catherine		
7	RAVEL Jean-Michel		
8	BELLUZZO Marie-Christine		
9	LAYAT Jérôme		
10	LAVY Natasha		
11	Jérémy GISPERT		
12	COSTE Christelle		
13	DENTAND Bastien		
14	BONTEMPS Stéphanie		
15	ATHOMAS Lionel		

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR VOTÉ,
À L'UNANIMITÉ**

Désigne la liste suivante de 15 délégués et 5 suppléants pour voter en tant que Grands Électeurs aux Élections Sénatoriales du 27 septembre 2026.

AINSI FAIT ET VOTÉ

Pour extrait certifié conforme,

VOTANTS	24	PRESENTS	21	REPRESENTES	3
POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTION	0

La Secrétaire de séance,
Catherine MOUCHET



Le Maire,
Jean COMBETTE



La présente délibération peut être contestée :

- Soit en saisissant le Tribunal Administratif de Grenoble d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la date de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. Cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

- Soit par recours gracieux auprès du Maire adressé par écrit dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. Cette démarche interrompt les délais de recours contentieux. Le délai de 2 mois pour saisir le juge recommencera à courir lorsque ce recours aura été rejeté de manière expresse ou implicite par l'administration.